



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE DES ECOLES

SEANCE DU 05 DECEMBRE 2023

Nombre de membres		
Afférents au conseil d'administration	en exercice	qui ont pris part à la délibération
9	9	7

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS, le 05 DECEMBRE 2023 à 18h30.

Le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de LE REVEST-LES-EAUX, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Ange MUSSO, Président

Date de convocation du conseil d'administration : 22 NOVEMBRE 2023

Etaient présents : Monsieur Ange MUSSO – Mme MOGGIA Jeanne - Mme Josiane VERGOS – Mme Nathalie FEVRE - Mme Christiane MARTEL – Mme MASSINI Pierrette - Mme Fanny REBUFFEL

Ont donné procuration : conformément à l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Absents : Mme FASS Ingrid – Mme Claudine GENIEYS

Secrétaire de séance : Mme MOGGIA Jeanne

OBJET : BONS DE CHAUFFAGE 2023 /2024

Délibération n°12/2023

Monsieur Ange MUSSO est sortie et n'a pas participé aux débats , ni au reste.

Madame MOGGIA expose:

Je vous prie de trouver ci-joint les demandes de nos administrés en matière d'aides de bons de chauffage :

PERSONNES SEULES	PERSONNES EN COUPLE
Mme BOVIER Mireille	Mr et Mme ALARCON
Mme MOLINA Anny	Mr et Mme PIGONI
Mme CONFETTI Yvonne	Mr et Mme GOZZO
Mme ALUISETTI Solange	Mr et Mme BARDIN
Mr TORRELLI Jean	Mr et Mme ARRIDE
Mme BERNARDI Simone	Mmes CHAILLOUX
Mme MUSSO Jacqueline	Mmes D'ANGELO
Mme CHIAPPETTA Michèle (IDA)	Mme et Mr NAVA (Mme Décédée en cours d'année donc les revenus sont bons)
Mr ROUX Gilbert	
Mme CONGY Jacqueline	
Mr FEBBRAIO Jean	
Mme TRABAUD Marguerite	
Mme KRIZOSKY Nicole	

Compte tenu que toutes les demandes remplissent les conditions nécessaires pour bénéficier d'une aide au chauffage.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration,

DECIDE

ARTICLE 1 : d'octroyer une aide de 300,00 € qui seront versés sur leur compte bancaire au titre des bons de chauffage pour l'année 2023-2024

La présente délibération a été adoptée par :

NOMBRE DE VOIX POUR : 7
NOMBRE DE VOIX CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Certifié exécutoire par Monsieur le Président, compte tenu :

- de la réception en Préfecture, le 07/12/2023
 - de la publication, le 07/12/2023
- A Le Revest-Les-Eaux le
LE PRESIDENT



Jeanne MOGGIA

